

## **DEMANDE D'ADHÉSION ET DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE**

---

Nom du régime : **Régime de retraite des employés de l'industrie de la serrurerie et menuiserie métallique dans la région de Montréal**

Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

### **INFORMATION SUR LE PARTICIPANT (lettres moulées)**

---

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

J/M/A

Nom du conjoint : \_\_\_\_\_ Date de naissance  
du conjoint : \_\_\_\_\_

J/M/A

N.A.S. du participant : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Date d'emploi : \_\_\_\_\_

J/M/A

Date d'adhésion : \_\_\_\_\_

J/M/A

Sexe : M  F

Langue de correspondance : A  F

Je, soussigné(e), déclare avoir été informé des dispositions du régime de retraite, de les comprendre et d'en accepter les clauses et conditions. Je demande par la présente d'adhérer au régime de retraite susmentionné. J'autorise également celui-ci à utiliser mon numéro d'assurance sociale à des fins administratives.

\_\_\_\_\_  
Date (J/M/A)

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

### **DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE (lettres moulées)**

---

Je, soussigné(e), déclare par la présente que toutes les sommes payables en vertu du régime de retraite susmentionné devront être payées à :

\_\_\_\_\_  
Nom du bénéficiaire

\_\_\_\_\_  
Lien avec le participant

\_\_\_\_\_  
Date de naissance (J/M/A)

\_\_\_\_\_  
N.A.S. du bénéficiaire

Je comprends que, si j'ai un conjoint tel que défini au verso du présent formulaire au moment de mon décès, toutes les sommes payables en vertu du régime seront automatiquement payables à mon conjoint. Si je n'ai pas de conjoint, si aucun bénéficiaire n'est désigné ou si le bénéficiaire désigné ci-haut mentionné décède avant moi, les intérêts de ce bénéficiaire, à moins d'avis contraire sur le présent formulaire, devraient revenir à mes bénéficiaires survivants ou, à défaut, à mes ayants droit. Je me réserve le droit de modifier la présente désignation de bénéficiaire en tout temps, sans le consentement de ce bénéficiaire.

\_\_\_\_\_  
Date (J/M/A)

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Date (J/M/A)

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant  
autorisé du Comité de retraite

*Pour connaître la définition du conjoint, veuillez vous référer à l'annexe du présent formulaire.*

### *Définition du conjoint*

Selon les dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le conjoint du participant est la personne qui, à la date de la retraite du participant ou au jour qui précède son décès, si antérieur:

- a) est mariée au participant et vit maritalement avec celui-ci; ou
- b) vit maritalement avec le participant non marié, depuis au moins trois ans ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an:
  - i) un enfant au moins est né ou à naître de leur union;
  - ii) ils ont conjointement adopté au moins un enfant durant leur période de vie maritale;
  - iii) l'un d'eux a adopté au moins un enfant de l'autre durant cette période.

La qualité de conjoint s'établit au jour où débute le service de la rente du participant ou au jour qui précède son décès, suivant la première de ces éventualités. Toutefois, dans le cas où le participant décède sans avoir reçu de remboursement ou prestation au titre du régime, la qualité de conjoint s'établit au jour qui précède le décès.

Malgré l'alinéa a) ci-dessus, la personne qui est judiciairement séparée de corps du participant au jour où s'établit la qualité de conjoint n'a droit à aucune prestation de décès du régime à titre de conjoint, à moins qu'elle ne soit l'ayant droit du participant ou que celui-ci ait transmis un avis écrit contraire à cet effet au comité de retraite, à condition que le décès survienne après le 31 décembre 2000 ou pour une rente dont le service a débuté après cette date.

Pour l'application de l'alinéa b), la naissance ou l'adoption d'un enfant pendant un mariage ou une période de vie maritale antérieure à la période de vie maritale en cours au jour où s'établit la qualité de conjoint peut permettre de qualifier une personne comme conjoint.